

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Préfecture

Blois, le -7 SEP. 2020

Service interministériel
d'animation des politiques publiques

Pôle environnement et transition énergétique

Affaire suivie par : Evelyne VERRET
Téléphone : 02 54 81 55 56
evelyne.verret@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur,

Le Préfet de Loir-et-Cher atteste que la société CAP RECYCLAGE 41 dont le siège social situé 74 route de Paris à SAINT-OUEN, a déposé le 7 septembre 2020 à la Préfecture de Loir-et-Cher, un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet d'installation de production de Combustible Solide de Récupération (CSR) situé sur la commune de SAINT-AMAND-LONGPRE comprenant :

- 4 exemplaires en version papier du dossier de demande d'autorisation environnementale unique,
- 1 exemplaire en version informatique du dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

La demande d'autorisation environnementale sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Le présent accusé-réception ne constitue pas l'autorisation environnementale mentionnée au titre VIII du livre 1^{er} du code de l'environnement et ne préjuge en rien de la décision sur la régularité du dossier déposé, qui sera établie dans les délais fixés à l'article R 181-17 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Pôle environnement
et transition énergétique,


Paul BERGERARD

Monsieur Pascal CHAVIGNY
Société CAP RECYCLAGE 41
74 route de Paris
41100 SAINT-OUEN